

## Suivi VIH : mesure de la charge virale

### Remarques préliminaires

Le test de mesure de la charge virale (CV) ne sera effectué que dans le cadre du suivi d'un patient dont l'infection VIH-1 ou VIH-2 a été confirmée par un des laboratoires de référence sida belges (LRS).

Il est préférable d'effectuer toutes les mesures de CV pour un même patient dans un même LRS afin de minimiser la variabilité due à l'utilisation de techniques différentes.

Le médecin prescripteur est le médecin responsable du suivi du patient au long terme, de préférence dans le cadre d'un centre de référence sida (CRS) ou en collaboration avec un de ces centres. Remarquez que les médicaments antirétroviraux ne peuvent être prescrits qu'après l'approbation du médecin conseil sur base d'un rapport clinique complet établi par un spécialiste en médecine interne ou un pédiatre.

- Chez les patients sans traitement antiviral, la CV est définie de 2 à 4 fois par an.
- Chez les patients sous traitement, la CV est mesurée un mois après le début du traitement et ensuite 2 à 4 fois par an.

### Règles pratiques

En pratique, les LRS appliqueront les règles suivantes :

La CV pour respectivement le VIH-1 ou le VIH-2 ne sera mesurée que chez les patients avec une infection confirmée par VIH-1 ou VIH-2 ou chez des enfants de moins de 15 mois nés d'une mère infectée. Si le patient n'est pas connu dans le LRS effectuant la CV, une copie du résultat de confirmation d'un autre LRS sera transmise avec la demande. Dans le cas contraire, le LRS s'assurera d'abord du statut VIH de la personne par un test sérologique (ou pour les enfants de moins de 15 mois, voir la page 'Diagnostic de l'infection à VIH chez les nouveau-nés et les nourrissons').

La CV ne sera mesurée qu'avec un intervalle de minimum 3 mois entre deux analyses, sauf dans les cas suivants à spécifier clairement sur la demande :

- lors du début d'un traitement antirétroviral, la mesure de la CV sera répétée juste avant le début du traitement (seulement si la dernière mesure date de plus d'un mois), après un mois et après trois mois du début d'un traitement antirétroviral, la mesure de la CV sera répétée juste avant le début du traitement (seulement si la dernière mesure date de plus d'un mois), après un mois et après trois mois ;
- lors d'une augmentation inattendue de la CV chez un patient qui avait une CV stable ou indétectable auparavant, une nouvelle CV sera mesurée après s'être assuré d'une bonne observance au traitement ;
- chez les femmes enceintes, la CV sera suivie plus souvent en fonction de la réponse virale au traitement ;
- pour les enfants de moins de 15 mois nés d'une mère séropositive, voir la page 'Diagnostic de l'infection à VIH chez les nouveau-nés et les nourrissons'.

### Commentaires

1. La CV peut parfois être mesurée dans d'autres circonstances plus exceptionnelles. Prière de contacter le LRS.
2. La CV ne doit pas être mesurée dans les 2 à 4 semaines suivant une vaccination ou un épisode infectieux aigu. La CV pourrait temporairement augmenter dans ces circonstances.

**Mise à jour mai 2017**